



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Examen de certification complémentaire secteur « enseignement en langue vivante étrangère d'une discipline non linguistique (DNL) » Session 2011

Rapport du jury

**Présenté, pour les inspecteurs des LVE et DNL concernées, par Mme Sylvie LUYER-TANET,
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais, présidente du jury**

Sommaire :

Introduction

1. La composition du jury... p.2

2. Les candidats... p.2

3. les langues et les disciplines représentées... p.2

4. Les résultats... p.3

5. Bilan général de la session... p.5

6. Les prestations 2011... p.5

7. Quelques points de vigilance... p.6

8. Conseils aux futurs candidats... p.7

Conclusion

Introduction :

49 candidats de l'académie de Poitiers s'étaient inscrits pour la session 2011 de l'examen. 45 se sont effectivement présentés et 28 ont été admis.

La progression confirmée du nombre de candidatures et la poursuite de la diversification des langues comme des DNL montrent l'intérêt des professeurs pour l'enseignement en sections européennes. Il convient à cet égard de saluer l'effort de tous ceux qui ont travaillé pour l'obtention de la certification, manifestant ainsi leur conscience de l'importance d'une ouverture sur les langues et cultures européennes et internationales et la volonté de s'impliquer dans un type d'enseignement ambitieux pour les élèves.

On peut se féliciter de ce développement au moment où, dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, « une disposition nouvelle est insérée dans la partie réglementaire du code de l'Éducation pour élargir le champ des enseignements en langue étrangère aux disciplines autres que linguistiques »¹ en l'étendant à des enseignements hors du dispositif SELO (ne donnant pas lieu, contrairement à la DNL, à une mention sur le diplôme du baccalauréat).

¹ BOEN spécial n°1 du 4 février 2010

1. Composition du jury :

Trois commissions ont fonctionné en parallèle en anglais et une commission dans chacune des autres langues. Chacune était constituée d'un inspecteur (IA-IPR ou IEN EG) de la langue concernée, un inspecteur de la discipline non linguistique (DNL) et un professeur enseignant cette DNL ou une discipline voisine en SELO.

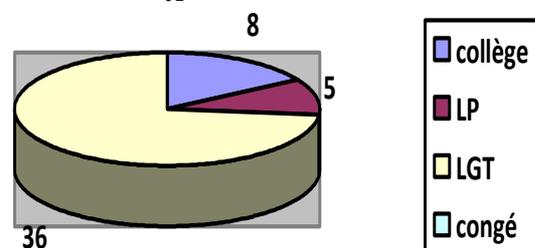
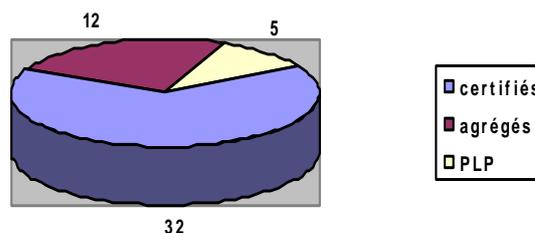
Inspecteurs de langue	Inspecteurs des DNL représentées	Professeurs de DNL en SELO
M. Claude ALESSANDRINI IA-IPR d'italien	Mme Sophie ANXIONNAZ IEN EG lettres – histoire-géographie	M. Christophe ALBAREDE
Mme Sabine ALIGE IEN EG lettres-anglais	M. Philippe BAZIN IA-IPR éducation musicale et chant choral	Mme Christine COMBES BARDOLL
Mme Thérèse BEHROUZ IA-IPR d'allemand	M. Philippe BERTON – IEN ET économie-gestion	Mme Marielle BRUNET
M. Daniel BIANCHET IA-IPR d'anglais	M. Carol DARRAULT - IA-IPR STI	Mme Alexia CATHELINÉAU
Mme Anne-Marie BORDAS IA-IPR de chinois	M. Bruno DE MARTEL - IA-IPR Sciences Physiques	Mme Claire FERRAND
Mme Susan GALAND IA-IPR d'anglais	M. Jean-Pierre FABIEN - IA-IPR SVT	M. Hervé GOIZET
Mme Sylvie LUYER-TANET IA-IPR d'anglais <i>présidente du jury</i>	M. Christian FEYTOUT - IA-IPR SES	M. Jean-Denis HOUSSAY
Mme Marylène MILLET IA-IPR d'espagnol (coord. LVE)	M. Jean-François LAFAYE, ch. mission IEN ET STI	Mme Claudine LABASSE
	M. Didier MAES - IA-IPR philosophie	Mme Pauline LELLI
	M. Thierry MARCHIVE - IA-IPR EPS	Mme Marie-José LIRONCOURT-PRUNIER
	M. Laurent MARIEN - IA-IPR Histoire-géographie	Mme Laure MEUNIER
	M. Vincent RICOMET - IA-IPR mathématique	Mme Sheila MEYER MOUROUGOU
	M. Pierre TASSION - IA-IPR économie-gestion	Mme OBLE

2. Les candidats :

26 hommes et 23 femmes se sont présentés

- Répartition par grade :
 - o 32 certifiés (dont 7 fonctionnaires stagiaires)
 - o 12 agrégés
 - o 5 PLP

- Répartition par établissement d'exercice :
 - o 8 enseignants de collège
 - o 5 enseignants de LP
 - o 36 enseignants de LGT
 - o 1 enseignante en congé parental



3. Les langues et les disciplines représentées :

Quatre LVE (allemand, anglais, espagnol, italien) et 17 DNL différentes étaient représentées. Le tableau suivant fait apparaître la répartition par LVE et DNL :

	<i>Allemand</i>	<i>Anglais</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Italien</i>	<i>Total</i>
Communication et bureautique			2		2
Construction mécanique		1			1
Economie et gestion		1 (absent)			1
Education musicale		1			1
Electrotechnique			1		1
EPS		2	2		4
Génie civil		1			1
Génie électrique		1			1
Génie mécanique – productique		1			1
Histoire et géographie	2	7	2	2	13
Lettres-histoire		1	1		2
Mathématiques		4 (2 absents)	3		7
Philosophie		2			2
Physique-chimie	1	2			3
Sciences physiques		4			4
Sciences Economiques et Sociales		1	1 (absent)		2
Sciences de la Vie et de la Terre		3			3
Total	3	32	12	2	49

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'**évolution des inscriptions sur les dernières années** :

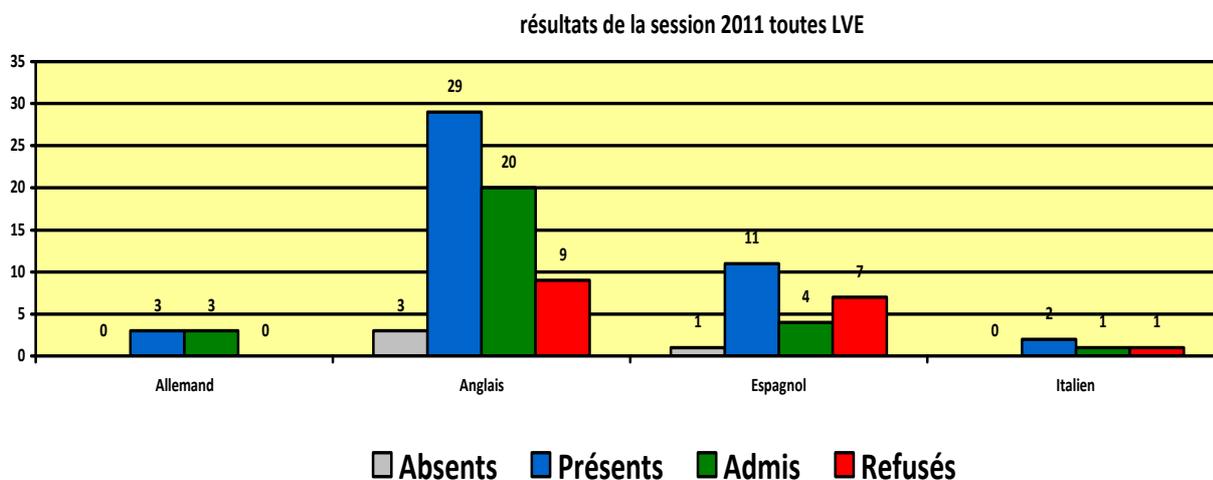
<i>Session</i>		<i>Total des inscrits</i>	<i>Répartition par langues</i>					<i>Nombre de DNL</i>
			<i>allemand</i>	<i>anglais</i>	<i>espagnol</i>	<i>italien</i>	<i>chinois</i>	
2005	<i>Session dérogatoire</i>	31	8	19	4	0	0	11
	<i>Examen</i>	10	1	7	2	0	0	7
2006		34	4	18	11	1	0	6
2007		37	5	30	2	0	0	14
2008		45	0	30	13	2	0	12
2009		34	3	25	5	1	0	12
2010		40	7	25	6	1	1	16
2011		49	3	32	12	2	0	17

4. Les résultats :

- 28 candidats admis sur les 45 présents, soit un pourcentage de réussite de 62%
- Une note moyenne de 13,3/20 (allemand 17 - anglais 14,1 - espagnol 9,8 - Italien 12,5) avec une distribution des notes de 7/20 à 18/20 dont 10 notes égales ou supérieures à 15/20²

² Rappel : l'attribution de la note minimale 10/20 conditionne la délivrance de la certification

	1	Lettres-histoire	0	1	0	
	3	Mathématiques	0	2	1	
	1	Sciences Economiques et Sociales	1			
Italien	2	Histoire-géographie	0	1	1	50 % (1 sur 2)



5. Bilan général :

Les candidats les plus motivés ont su tirer parti d'échanges riches avec des collègues de langue, des enseignants de DNL et des chefs d'établissement, notamment ceux qui exerçaient dans un établissement ayant déjà une SELO ou dans un établissement désireux d'en ouvrir une prochainement.

Le jury a constaté une hétérogénéité accrue dans la qualité des dossiers présentés comme dans celle des prestations orales, un nombre non négligeable de candidats semblant mal préparés à l'épreuve. Quoiqu'il n'ait pas été possible de reconduire l'action de formation précédemment assurée par l'IUFM pour la certification, les candidats disposaient de ressources et de liens utiles sur le site académique. Les inspecteurs sollicités ont toujours très volontiers dirigé les candidats vers l'adresse suivante sur le « portail langues » : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique74>

6. Les prestations 2011 :

En 2011 comme précédemment (voir rapports des jurys des années précédentes sur le site académique) **les candidats admis :**

- maîtrisaient la langue tant sur les plans lexical (vocabulaire spécifique de la discipline mais aussi langue de communication pour mener et animer la classe) et grammatico-syntaxique qu'au niveau de la phonologie (phonèmes, schémas accentuels, intonations) ; un nombre significatif de candidats a pu faire état de séjours récents dans un ou des pays où la langue concernée est parlée
- connaissaient les programmes, le fonctionnement et les exigences de l'enseignement de leur discipline en SELO pour avoir lu attentivement les textes réglementaires et, souvent, échangé avec des enseignants (de leur discipline et /ou de LVE) ou des chefs d'établissement impliqués
- s'étaient interrogés sur l'apport attendu d'un enseignement de leur discipline en LVE et avaient réfléchi à l'opportunité de privilégier certaines parties pertinentes des programmes dans le cadre de cet enseignement³
- avaient envisagé les questions liées au travail en équipe, à l'organisation d'un séjour de classe à l'étranger, au lien à établir entre les enseignements de LVE « classiques » et en DNL

³ Les textes de cadrage précisent qu'on attend « l'enseignement, dans la langue de la section, de **tout ou partie** d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » (circulaire N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée), BOEN N°33 du 3-09-1992)

- affichaient une ouverture d'esprit et une curiosité vis-à-vis des cultures dont ils souhaitaient contribuer à enseigner la langue, y compris dans le domaine didactique (« quelle place ménage-t-on à ma discipline et comment est-elle enseignée dans les pays où cette langue est parlée ? »)

Les candidats refusés :

- ne maîtrisaient pas correctement la langue étrangère (lexique, grammaire, syntaxe et /ou phonologie défailtantes, interférences gênantes avec le français, approximations sur différents plans)
- connaissaient mal le cadre institutionnel et se méprenaient sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL en SELO (confusion avec de simples projets interdisciplinaires, conception erronée des rôles respectifs du professeur de DNL et du professeur de LVE, erreur grave sur le rôle de la langue maternelle)
- manquaient de connaissances et/ou de réflexion quant aux approches didactiques, aux échanges et à l'interdisciplinarité inhérents à la SELO
- avaient négligé ou mal orienté le nécessaire travail de préparation. Certains ne sont pas parvenus à exploiter les expériences vécues et les échanges menés avec des collègues impliqués dans des SELO, d'autres ont peiné à s'exprimer avec la fluidité attendue dans une langue étrangère dont ils n'avaient pas réellement réactivé la pratique récemment. Le jury a même eu la surprise de se trouver face à quelques candidats, rares heureusement, qui ne parvenaient pas à produire plus que des bribes de discours dans la langue étrangère ou s'avéraient incapables de répondre à des questions qu'ils ne comprenaient pas. On est en droit de s'interroger sur la motivation et l'objectif de telles candidatures.

7. Quelques points de vigilance :

Les observations faites amènent à repréciser un certain nombre de points :

- L'objectif de la certification complémentaire est de « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » (BOEN N°39 du 28 octobre 2004). Par conséquent, **l'épreuve ne doit pas être conçue comme un « test de positionnement » permettant de connaître son niveau en langue ni le lieu de solliciter des conseils pour se remettre à niveau.** On ne peut que conseiller aux candidats inquiets de leur niveau d'envisager par exemple de se présenter au préalable au DCL (diplôme de compétence en langue) pour une évaluation et une validation utiles. Des renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : <http://d-c-l.net/>

- **La certification complémentaire en LVE est liée à l'enseignement en SELO en lycée (LGT et LP).** Si en être titulaire ne garantit ni l'accès automatique à un poste en section européenne ni l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'une SELO (qui ne peut être délivrée que par le recteur d'académie) pour l'établissement d'exercice de l'enseignant, cette certification est une condition indispensable pour enseigner une DNL en SELO. C'est pourquoi les textes de cadrage de la certification en langue étrangère (annexe au BO du 28-10-2004) font figurer parmi les compétences et connaissances évaluées par le jury la « connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) » après avoir stipulé que « *l'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury [...] d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...] d'enseignements ou d'activités en rapport avec [le secteur disciplinaire concerné]* ».

- **Bien que la bonne maîtrise de la langue d'enseignement soit logiquement une exigence incontournable⁴, elle ne suffit pas à obtenir la certification. Celle-ci ne doit donc pas être conçue comme l'équivalent d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) justifiant que le dossier communiqué lors de l'inscription se réduise à une liste des actions menées en langue étrangère par le candidat et de ses éventuelles expériences à l'étranger.** Les dossiers remis cette année par certains donnaient à penser qu'une confusion existait parfois à ce niveau-là. Les attentes du jury en la matière sont précisées dans le BOEN N°39 du 28 octobre 2004 : « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport⁵ d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en*

⁴ L'annexe du BOEN du 28-10-04 stipule que « la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur »

⁵ Ce rapport est lu par les membres de jury mais ne fait pas l'objet d'une notation.

*rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.** »*

- Le protocole de passation de l'examen prévoit un temps d'exposé initial du candidat de dix minutes maximum (cf. *infra*). On attend bien là **un exposé oral et en aucun cas la lecture ou la récitation d'un texte préparé**. Certains candidats, qui avaient ainsi conçu l'exercice, ont ensuite pâti lourdement du décalage, que n'a pas manqué de déplorer le jury, entre la qualité de l'expression et la richesse du propos d'un exposé inauthentique et celles de leurs interventions et réponses lors du dialogue avec le jury. Il faut rappeler que cette première partie de l'examen se déroule **en français**.

8. Conseils aux futurs candidats⁶ :

Pour s'informer sur l'épreuve orale de l'examen :

La note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n° 39 du 28 octobre 2004) communique toutes les informations : conditions d'ouverture de l'examen, dépôt des candidatures, constitution du jury, structure de l'examen, admission et délivrance de la certification.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur la présentation du déroulement de l'épreuve : **« l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum »**. Comme dit plus haut, préparer l'exposé ne doit pas consister à apprendre par cœur un texte rédigé qui ôterait toute spontanéité et pertinence à l'exercice. Il ne s'agit pas non plus pour le candidat de présenter oralement ce que le jury aura lu dans son rapport mais, principalement, de mettre en perspective ce qu'il a écrit, mettre en exergue les points saillants de son expérience, donner des indices de sa motivation et montrer l'état d'avancement de sa réflexion concernant l'enseignement en SELO.

Le jury souligne également l'objectif de la disposition en vertu de laquelle **« lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. »** Si aucun niveau précis n'est fixé par les textes réglementaires, il paraît raisonnable, pour éviter des difficultés en classe, de cibler un degré de maîtrise de la langue étrangère au moins égal à celui attendu des élèves confiés, soit B2⁷ ou C1 du CECRL. Pour plus de précision sur la définition de ces niveaux, les candidats se reporteront au CECRL (résumé des grandes lignes disponible sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0067/ceclr.htm>).

Les candidats trouveront dans la partie II de l'annexe (« Evaluation de l'épreuve par le jury »), consacrée au « Secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » des précisions particulièrement utiles sur les **connaissances et aptitudes évaluées par le jury** :

- connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (principaux textes réglementaires)
- maîtrise de la langue étrangère
- la maîtrise de la bi-culturalité
- connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en LVE
- capacité à concevoir un projet d'échange dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire

⁶ Pour la session 2012, les inscriptions seront ouvertes **du 3 octobre au 17 novembre 2011 à 17h**. Une information sur les modalités d'examen est disponible ici : http://www.ac-poitiers.fr/66083327/0/fiche_page/1184922632850

⁷ « Peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »

- **Pour acquérir / développer des connaissances sur l'enseignement en SELO**

On ne saurait que trop recommander la fréquentation des pages consacrées à l'enseignement en LVE et à l'ouverture internationale sur les **sites académiques** (sur le portail langue de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique9>, <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65>, http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais_lp/spip.php?rubrique23) ainsi que celles dédiées à l'enseignement des DNL en SELO, avec une attention particulière aux contenus du très riche **site d'accompagnement institutionnel Emilangues** : <http://www.emilangues.education.fr/>

Sur le « terrain », dans les établissements où existent des SELO, les candidats auront intérêt à se renseigner auprès des collègues impliqués mais aussi à se rapprocher des équipes de direction pour mieux comprendre les enjeux du travail dans ce contexte à différents niveaux (pédagogique, organisationnel, etc.)

La lecture des divers textes cadrant l'enseignement de DNL et les épreuves d'examen (baccalauréat) est également recommandée :

- BO n°33 du 3-09-1992 sur la mise en place des SELO dans les établissements du second degré
- BO n° 24 du 12-06-2003 et BO n°16 du 21-04-2005 sur l'attribution des indications « section européenne » ou « section de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats GT et professionnel.
- BO n° 42 du 13-11-2003 sur l'évaluation aux baccalauréats général, technologique, professionnel
- BO spécial n°1 du 4-02-2010

On peut encore signaler le rapport d'août 2000 de l'IGEN de langues vivantes, consultable à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteurom.htm>

- **Pour rafraichir / développer / entretenir sa maîtrise de la LVE et des cultures associées**

Tout ce qui favorise l'indispensable pratique de la langue est à développer.

- Saisir toute occasion de séjourner dans un pays où la LVE est parlée : vacances, stages professionnels, participation aux programmes de mobilité européenne ou internationale développés pour les enseignants, programmes Comenius, Jules Verne, etc. Le portail langues du site académique de Poitiers communique dès sa publication toute information pertinente dans ce domaine ;
- Privilégier les contacts et échanges avec les locuteurs natifs (assistants, membres de communautés linguistiques installées en France...)
- Multiplier les échanges avec les collègues de LVE, assister à des séances en LVE si possible
- Lire, écouter, parler dans la LVE, regarder des DVD en V.O., etc.
- Se procurer des manuels et du matériel pédagogique utilisé dans les pays où la langue est parlée pour découvrir comment la discipline est appréhendée par d'autres cultures.

Conclusion :

Si certains candidats ont pu donner le sentiment de n'avoir pas encore pris la mesure des attentes institutionnelles en matière de DNL, le jury se félicite en revanche d'avoir pu assister à des prestations de grande, voire très grande qualité de la part d'enseignants bien préparés. A l'aise dans la langue et forts d'une bonne maîtrise de la didactique de leur discipline et de connaissances solides sur le dispositif SELO, l'enseignement en langue vivante étrangère, le travail interdisciplinaire et l'ouverture européenne, ces derniers ont su montrer leur motivation et convaincre.

On peut se réjouir que ces professeurs n'aient pas envisagé la certification comme une simple validation de connaissances complémentaires mais bien comme un atout professionnel et le moyen de s'ouvrir à l'expérience de nouvelles pratiques au service des élèves.